

**République Française**  
**Département**  
**CHER**

**Extrait du registre**  
**des délibérations de la Commune de Barlieu**  
**séance du 24/01/2023**

L' an 2023 et le 24 Janvier à 19 heures 15 minutes, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de VERBEKE Marc Maire

M. VERBEKE Marc, Maire, Mmes : ANIEL Brigitte, DESTENAVE Martine , GUIMARD Christelle, LEFEBVRE Jacqueline, ROMAIN Michelle, MM : LAMOURET Cyrille, LEGER Jean-François, MATRULLO Ludovic, RAVARD Maxime

**Absente représentée :**

GAMBIER Anne-Laure représentée par Michelle ROMAIN

**Nombre de membres**

- Afférent au Conseil municipal : 11
- En exercice : 11

Date de la convocation : 19/01/2023

Date d'affichage : 19/03/2023

**Secrétaire de Séance :**

RAVARD Maxime

**SOMMAIRE**

- 1. Approbation du plan de financement et demande de subvention auprès du fonds LEADER dans le cadre de l'aménagement de la base de loisirs pour l'amélioration de l'accueil du tourisme vert.**
- 2. Approbation du plan de financement relatif au remplacement de trois horloges astronomiques programmables de l'éclairage public du centre bourg portion AA**

Séance ouverte à 19h15

**1.Approbation du plan de financement et demande de subvention auprès du fonds LEADER dans le cadre de l'aménagement de la base de loisirs pour l'amélioration de l'accueil du tourisme vert.**

Le Maire expose le projet d'aménagement de la base de loisirs de l'aire de Badineau pour l'amélioration de l'accueil du tourisme vert qui lui a été présenté par l'association Badineau Loisirs pour permettre aux cyclotouristes d'avoir un camp de base équipé pour visiter le pays fort. Actuellement la base de loisirs est uniquement équipée de toilettes et d'un point d'eau froid. Faute de ne pas avoir ces équipements et commodités, les touristes ne font qu'une halte. Ce projet consiste à accroître l'offre d'accueil du site en équipant la structure d'une douche avec eau chaude ainsi qu'une aire de service permettant la charge électrique des cycles et la possibilité de les maintenir en état avec une station de maintenance.

Ce projet étant susceptible de bénéficier d'une subvention au titre FEADER pour un montant maximal de 80%, le Maire présente les devis et propose au Conseil municipal d'approuver le plan de financement et de solliciter la subvention la plus large possible au titre du FEADER.

Le Maire précise que si le projet n'est pas subventionné, la commune ne réalisera pas les travaux.

Le Conseil municipal, par

8 voix POUR (Martine DESTENAVE et Cyrille LAMOURET, personnellement intéressés ne prenant pas part au vote)

1 voix CONTRE (Ludovic MATRULLO)

APPROUVE les devis présentés dans le cadre de l'aménagement de l'aire de loisirs détaillés comme suit :

- Maçonnerie : entreprise FAVAZZA pour 7 424.10 € HT soit 8 908.92€ TTC
- Plomberie / Électricité : Entreprise Bonjour pour 7 680.25€ HT soit 9 216.30€ TTC
- Installation borne de rechargement IRVE : Electricité générale pour 1465€ HT(TVA non applicable)
- Station de maintenance vélo : Benito pour 1030€ HT soit 1236€TTC

APPROUVE le plan de financement des travaux d'un montant de 17 599.35€ HT comme suit :

FEADER : 80% soit 14 079.48€ HT

Fonds propre autofinancement : 3 519.87€ HT

SOLLICITE la subvention d'un montant de 80% au titre du FEADER et dit que le projet sera entièrement réalisé, pendant le 2<sup>e</sup> trimestre de l'année en cours.

## **2. Approbation du plan de financement relatif au remplacement de trois horloges astronomiques programmables de l'éclairage public du centre bourg portion AA**

Le Maire rappelle à l'assemblée les échanges aux Conseils municipaux des mois de mai et novembre dernier concernant les mesures de sobriétés énergétiques et la situation préoccupante des dépenses de fonctionnement liées à l'électricité.

Suite à ces échanges, un premier arrêté en date du 27 juin éteignait l'éclairage public de 23h à 6h du matin.

L'arrêté du 8 novembre venait éteindre l'éclairage public de la commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 comme suit :

- Eteint de 23h à 6h du matin du dernier dimanche d'octobre date de passage à l'heure d'hiver au dernier dimanche de mars, date de passage à l'heure d'été.
- Eteint du dernier dimanche de mars au dernier dimanche d'octobre et supprimer l'éclairage des hameaux.

La compétence de l'éclairage public a été confié au SDE 18 au 1er janvier 2019. Malgré l'intervention de CITEOS une portion de l'éclairage public du centre bourg restait allumé.

Il est nécessaire de remplacer trois horloges permettant de réaliser la programmation.

La participation financière du SDE 18 est à hauteur de 50%.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide D'APPROUVER le devis présenté par le SDE18 pour un montant HT de 1 691.14€ HT et D'APPROUVER le plan de financement des travaux d'un montant de 1 691.14€ HT comme suit :

SDE 18 : 845.57€ HT

Commune : 845.57€ HT

**Séance levée à 20h**

**Le secrétaire de Séance  
Maxime RAVARD**

